

# LA RENTRÉE DU TIR À L'ARC

## LES GESTES BARRIÈRES

28 août 2020



### SUSPICION D'UN CAS DE COVID-19 DANS LE CLUB

Tout membre du club qui présente des symptômes liés au Covid-19 doit se tenir à l'isolement et effectuer un test de dépistage. Les tests peuvent être réalisés à la demande et sans prescription médicale préalable. Ils sont intégralement pris en charge par l'Assurance Maladie.

Il vous suffit de vous rendre dans un laboratoire qui propose des tests de dépistage, la liste est disponible sur le site [www.sante.fr](http://www.sante.fr).

Dans l'attente des résultats du test, le membre ne doit en aucun cas se rendre au club. Il est en revanche conseillé d'en informer les dirigeants du club afin que ces derniers puissent prévenir les membres ayant été en contact récemment.

### CAS DE TEST POSITIF AU COVID-19 D'UN MEMBRE DU CLUB

En cas de test positif au Covid-19 de l'un des membres du club, ce dernier doit se tenir isolé jusqu'à sa guérison et surveiller régulièrement sa santé. Il sera contacté par les services de l'Assurance Maladie pour identifier les personnes avec qui il a été en contact.

S'il a récemment été en contact avec des membres du club, il peut en dresser la liste pour faciliter le travail des services de santé. Le club peut, sur demande, transmettre les coordonnées des personnes qui ont été en contact avec la personne testée positive.

Les autres membres du club susceptibles de l'avoir côtoyé dans les 48h précédant l'apparition des symptômes ou les 7 jours en l'absence de symptômes, doivent s'isoler le temps d'être contactés par les services de l'Assurance Maladie et surveiller régulièrement leur état de santé.

#### TEXTES DE RÉFÉRENCE

**Test & dépistage :** <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tests-et-depistage>

**Test positif :** <https://www.ameli.fr/assure/covid-19/les-tests-de-depistage-du-covid-19/en-cas-de-test-positif-au-covid-19>

**Personne contact :** [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_personne\\_contact.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_personne_contact.pdf)

Retrouvez les dernières mises à jour sur [www.ffta.fr/gestes-barrieres](http://www.ffta.fr/gestes-barrieres)